**EN SAVOIR PLUS SUR L’appel à projets S’engager 2021**

**Pour qui ?**

**Les structures éligibles au soutien de la Fondation AgroParisTech dans le cadre de l’Initiative S’engager doivent être portées par un élève, alumni, enseignant-chercheur, ou personnel administratif et technique AgroParisTech et sont :**

* des structures à but non-lucratif et dont l’objet principal n’est ni politique ni commercial ;
* des associations type loi 1901 relevant de l’intérêt général ;
* des personnes physiques reconnues comme étant le Porteur du Projet à condition que les autres obligations de l’appel soient bien remplies.

**Les projets éligibles doivent :**

* proposer des solutions d’adaptation au changement global (biodiversité, climat, alimentation, énergie, etc.)
* être déployés par une équipe de plusieurs personnes (au moins 2) dont au moins une est membre d’AgroParisTech ;
* être développés en France et / ou à l’international ;
* ne pas avoir démarré avant la date de soutien ;
* prévoir une démarche de suivi, d’évaluation et de bilan de fin de projet.

Les projets peuvent aussi bénéficier à des personnes extérieures au projet. Dans ce cas, il conviendra de préciser comment ces personnes, appelées les bénéficiaires, y sont associées et à quel stade depuis la conception jusqu’à la réalisation.

**Comment postuler ?**

Le formulaire est disponible depuis le 20 septembre sur la plateforme :

[**agroparistech-innovation.vianeo.com**](https://agroparistech-innovation.vianeo.com/fr)

Les candidatures seront sélectionnées par un jury composé d’experts internes et externes.

**Critères d’évaluation et de sélection des projets :**

* l’intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) ;
* l’originalité du sujet et le caractère innovant ;
* la faisabilité technique et financière du projet ;
* la complémentarité des membres de l’équipe (étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique, alumni) : les rôles et responsabilités de chacun dans le projet devront être décrits ;
* la diversité et le nombre de partenariats mobilisés ;
* les impacts sociaux et les résultats attendus ;
* la démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet ;
* la qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.

**Calendrier de sélection**

* Ouverture de dépôt des projets : **20 septembre 2021**
* Date limite de dépôt des dossiers complets : **mi-novembre 2021**
* Instruction et sélection finale : **jury mi décembre**
* Délibération du jury et diffusion des résultats : **au plus tard** **le lendemain du jury**